

ARCHIVES NATIONALES

Rapport d'activités 2020



© Joe Goergen

UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LES ARCHIVES NATIONALES

Les archives forment un élément intrinsèque de notre identité et constituent un trésor irremplaçable ; elles contribuent à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Elles permettent de sauvegarder les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Les archives contribuent ainsi de façon décisive à la formation de notre identité nationale. Elles participent à l'émergence d'une société plus transparente et au renforcement du contrôle démocratique. C'est pourquoi leur préservation et leur développement sont un devoir qu'il faut remplir avec conviction, selon des règles claires et rigoureuses.

La déclaration universelle sur les archives, adoptée par le Conseil International des Archives et approuvée le 10 novembre 2011 au cours de la session plénière de l'UNESCO, exprime de façon succincte et puissante l'importance des archives dans la société moderne. Cette déclaration souligne entre autres la nécessité pour chaque Etat de se doter de politiques et de lois concernant les archives et leur mise en œuvre.

Les Archives nationales de Luxembourg (ANLux) sont l'institut de référence et jouent un rôle essentiel dans l'orientation de la politique archivistique du pays. Depuis 1988, les Archives nationales ont le statut d'institut culturel placé sous la tutelle du Ministère de la Culture. La loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels confère aux Archives la mission de réunir tous les documents d'intérêt historique national leur soumis, de classer, inventorier et conserver les archives publiques en vue de leur utilisation à des fins historiques et administratives ainsi que de réunir, le cas échéant, des archives privées.

Aujourd'hui, la croissance exponentielle des archives de notre société moderne constitue plus que jamais un défi de taille. Le nombre de chercheurs est lui aussi en hausse constante. Afin de répondre à ces défis, mais aussi aux missions et obligations attribuées par la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales est incontournable.

Lors de sa réunion du 27 mai 2016, le Conseil de Gouvernement a décidé :

- d'inscrire le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales sur la liste des grands projets d'infrastructures à soumettre à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire,
- d'autoriser le Fonds Belval à entamer les études d'APS et d'APD au cours des années 2016/2017,
- de finaliser le projet de loi y afférent pour 2017,
- d'inscrire le projet des Archives dans le pluriannuel 2017 du Fonds Belval, projet à financer conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création de cet établissement public.

En vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Esch-Belval, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu avec les responsables du Fonds Beval et l'architecte en charge du projet. L'avant-projet définitif (APD) a été déposé le 6 septembre 2019 par la maîtrise d'œuvre globale. Le texte du projet de loi relatif à la construction du nouveau bâtiment des ANLux a été déposé le 25 mai 2020.

Au cours de la séance publique du 23 juillet 2020, la Chambre des députés a adopté le projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales, et à l'aménagement des alentours.

Au sein des Archives nationales, les travaux de préparation pour le déménagement des collections ont d'ores et déjà été entamés :

- Le service des levées a procédé au récolement et reconditionnement de certains fonds d'archives, e.a. Commissariat au rapatriement, Fonds Divers, Ministère de l'Intérieur – morts pour la patrie.
- Le service informatique a analysé les besoins en infrastructures informatiques, suite aux réunions avec le Fonds Belval et les architectes.

LA LOI RELATIVE A L'ARCHIVAGE

La loi relative à l'archivage, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, permet désormais une meilleure gestion de l'information et des archives au niveau national. Celle-ci est capitale notamment pour le maintien de la mémoire collective du Luxembourg et pour le bon fonctionnement de l'administration publique et du système démocratique. Désormais, les Archives nationales peuvent remplir leur mission d'une manière efficace et garantir ainsi la sauvegarde et l'accès au patrimoine archivistique national.

La mise en œuvre de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage a nécessité un certain nombre de travaux et d'adaptations au sein-même des Archives nationales. Les historiens de la section contemporaine ont poursuivi les travaux découlant de l'adaptation des fonds aux nouvelles données de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage (inventorisation de dossiers « sur demande », « vérification délais », détermination des délais de protection, élaboration de procédures pour les demandes de dérogation, etc.). Les demandes sont particulièrement importantes pour les fonds Affaires politiques, Epuration et Police des étrangers. Avec l'aide du service informatique et de l'équipe du guichet unique, des formulaires des demandes de dérogation de consultation et de reproduction ont été mis au point afin de faciliter ces démarches administratives.

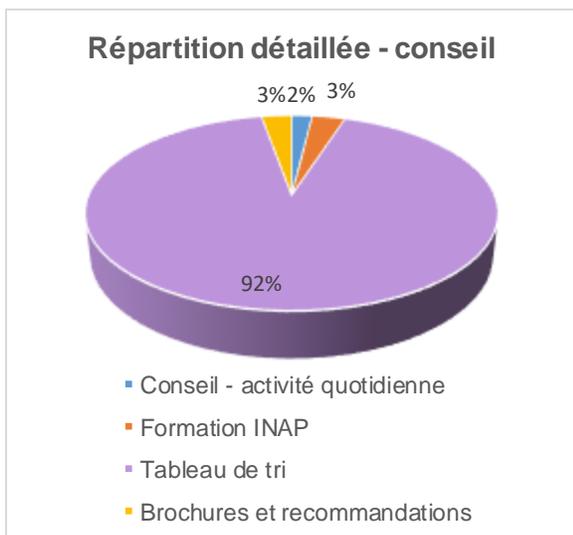
LE SERVICE COLLECTE, CONSEIL ET ENCADREMENT

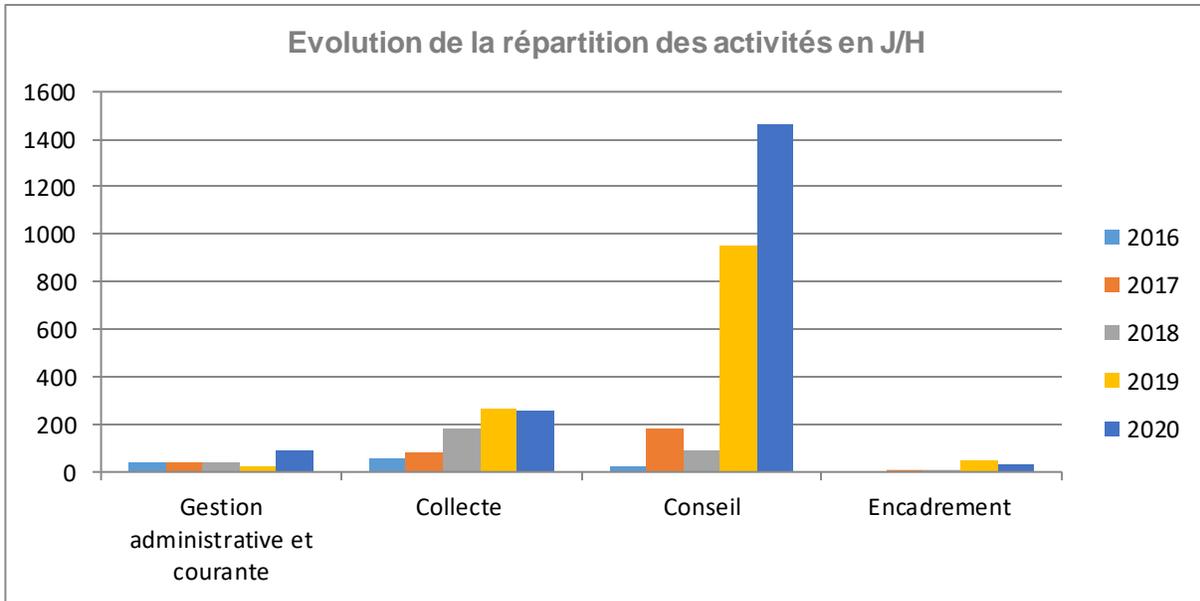
L'année 2020 a notamment été marquée nécessairement par la crise sanitaire COVID-19 qui a réduit notamment les activités de collecte et d'encadrement mais qui n'a pas entravé la bonne avancée du projet « Tableaux de tri pour l'État ». L'équipe du Service Collecte, conseil et encadrement (SCCE) a vu ses effectifs internes plus que doubler grâce au recrutement de collaborateurs dans le but de relever les défis toujours croissants liés à la mise en œuvre de la loi relative à l'archivage. Le service compte ainsi 12 ETP au 31/12/2020 en comptabilisant les acteurs internes et externes.

Synthèse des missions du service

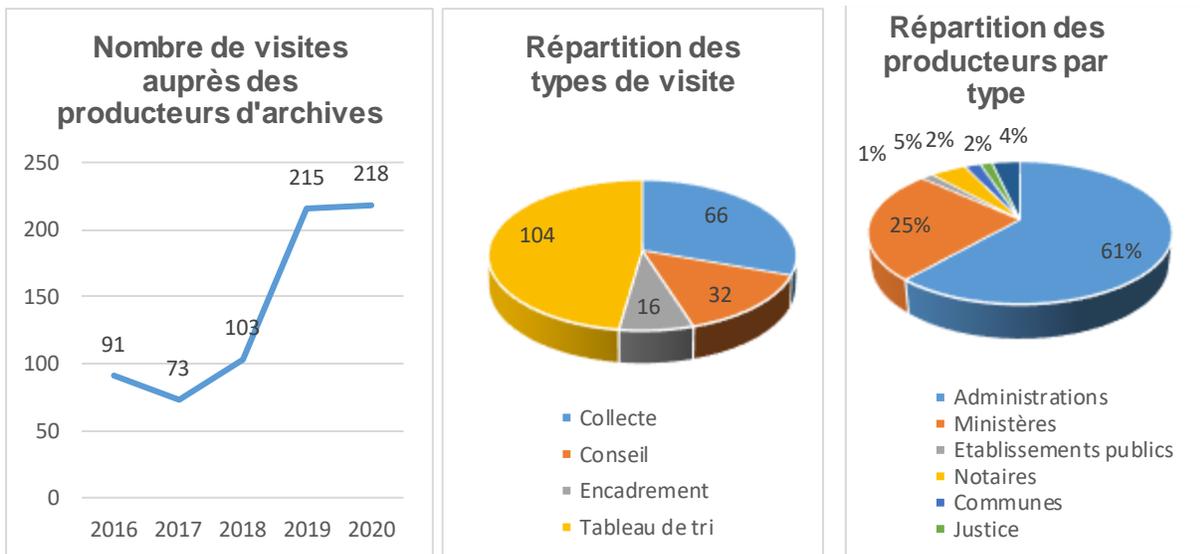


L'activité de conseil est largement majoritaire car elle comporte notamment le projet « tableau de tri » qui mobilise l'effort le plus important du service (6 ETP). La collecte représente une part toujours significative des missions et continue de se développer. Les missions les plus représentatives se détaillent comme suit :



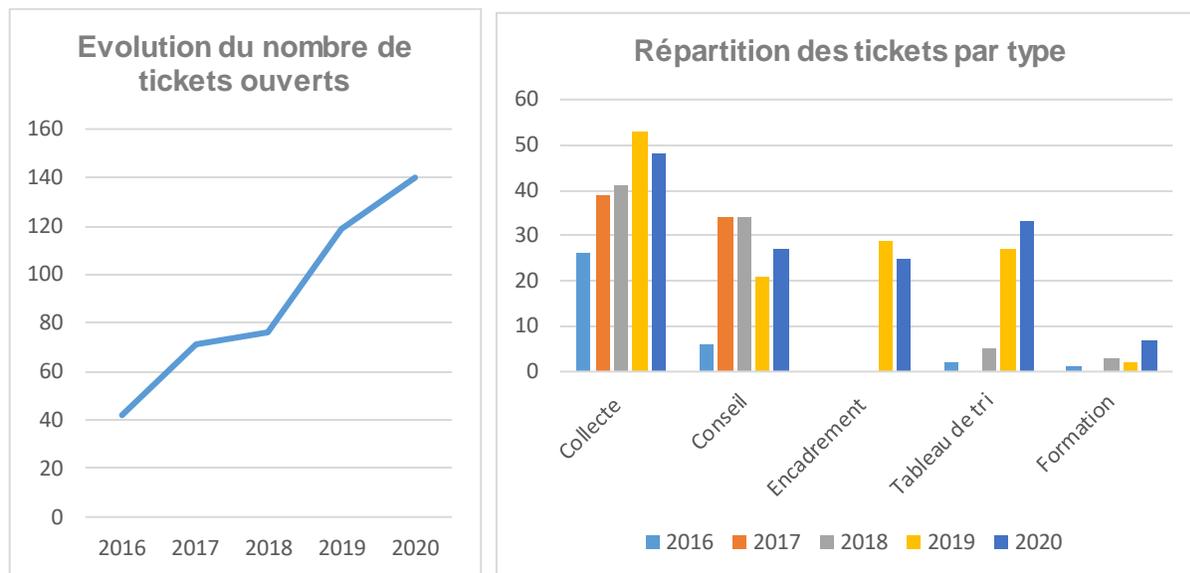


Pour l'exercice 2020, le service a effectué **218 visites** auprès de producteurs d'archives, soit une très légère augmentation par rapport à l'exercice 2019. À noter toutefois que la majorité des visites ont été tenues de manière virtuelle par le biais de réunions Skype. Le SCCE, malgré le contexte sanitaire, est resté proche de ses interlocuteurs et a su adapter son offre de services auprès de son public cible, à savoir majoritairement les administrations et les ministères. Le détail des visites est développé dans les sections suivantes.



Le tableau de bord du SCCE compte 140 nouveaux tickets ouverts pour l'exercice 2020, soit une hausse des sollicitations de 18% par rapport à l'année 2019. L'activité de collecte reste toujours celle qui génère le plus de demandes, malgré le contexte sanitaire et la baisse des versements liée. Les tickets en matière de formation ont augmenté par le biais des formations spécialisées pour la mise en œuvre des tableaux de tri. Moins de tickets ont été ouverts en matière

d'encadrement étant donné que les états des lieux ont dû être majoritairement suspendus en raison de la crise sanitaire car ils nécessitaient un déplacement sur site.



Mission de collecte

Pour l'exercice 2020, 190 jours/hommes avaient été planifiés pour les travaux liés à la collecte, soit une baisse de 17% par rapport à l'exercice 2019. Du fait du contexte sanitaire, seuls 97 jours/hommes ont été finalement consommés sur l'exercice (soit 51% du temps alloué à l'activité de collecte).

En effet, le confinement du printemps 2020 (fermetures de certains services de l'État accompagnées d'une obligation de télétravail généralisée dans les administrations et ministères) et les périodes d'activités restreintes qui ont suivi ont fait chuter drastiquement les activités de collecte du service (impossibilité de se déplacer pour les évaluations et formations, les contrôles des versements en cours et les opérations de transfert des archives vers nos dépôts, les services producteurs ayant stoppé toute activité de préparation des versements).

L'article 26 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, relatif au versement des archives de plus de 70 ans, continue d'exercer une influence sur les versements reçus. Ainsi, 35% des versements reçus pour l'année 2020 contiennent, tout ou en partie, des documents de plus de 70 ans. Cette disposition transitoire continue donc d'impacter la charge de travail du service.

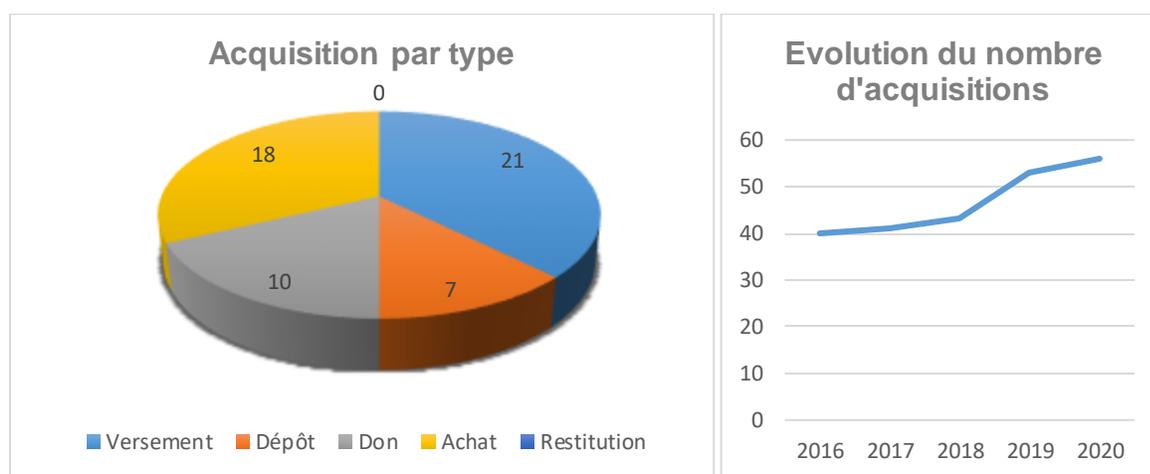
À noter que la majorité des versements reçus le sont depuis des administrations, suivis, à un degré moindre mais à parts quasi égales, par des ministères, des instances judiciaires et des études notariales. Les notaires restent, année après année, constamment présents parmi les producteurs d'archives publiques effectuant des versements vers les Archives nationales. 2020 aurait dû être une année particulièrement importante concernant les versements de minutes notariales, du fait du changement de décennie, mais la crise sanitaire a brisé cet élan et il faut

s'attendre à ce que l'année 2021 connaisse de nombreux versements en provenance des études notariales.

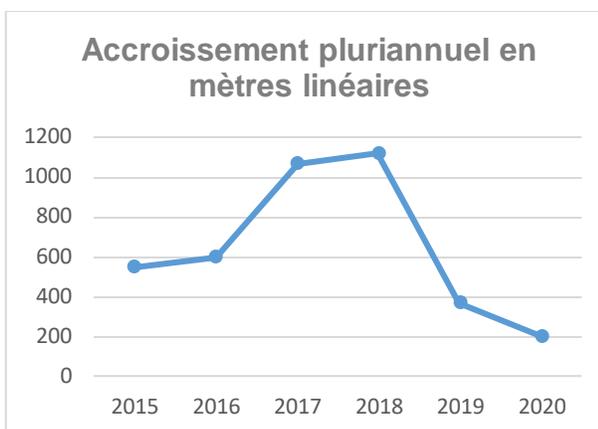
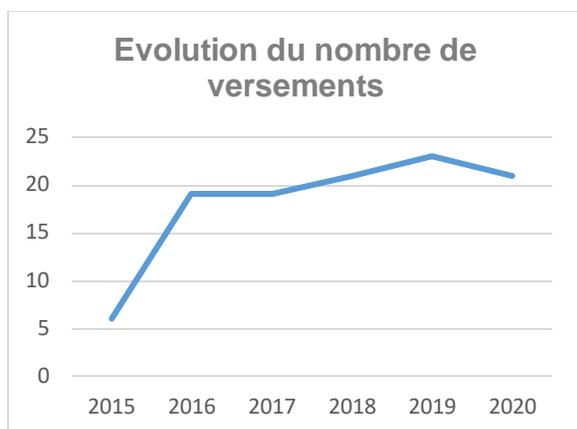
Alors qu'ils sont habituellement de gros pourvoyeurs d'archives historiques, les commissariats de Police ont été en retrait au cours de l'exercice écoulé, mais il ne fait aucun doute que cette tendance va repartir à la hausse, les conséquences des travaux de réorganisation entrepris par la Police depuis 2017 n'ayant pas encore épuisé tous leurs effets.

Indépendamment de leur type (versement, dépôt, don, legs et achat) **56 acquisitions** sont enregistrées dans le registre y relatif, soit une très légère augmentation de 5,6% par rapport à l'année 2019.

Des informations complémentaires relatives aux acquisitions réalisées par les différentes sections des ANLux sont consultables dans le registre des acquisitions.



Concernant plus particulièrement les travaux du SCCE en matière de collecte d'archives publiques, **21 versements** ont été réalisés au cours de l'année, pour un total de près de 200 mètres linéaires. Bien que le nombre de versements connaisse une très légère diminution par rapport à l'exercice précédent (-8,7%), le volume y relatif subit lui une aggravation de la baisse déjà constatée en 2019 (-48%), pour les raisons exposées ci-dessus.



Relevé des versements :

Code versement	Objet/titre	Service versant	Période	ML*
V000108	Minutes de Me Henri Schreiber	Grethen, Léonie [Chambre des notaires du Luxembourg]	1951-1962	2,8
V000107	Archives du camp de Tambov	Ministère d'Etat	s. d. (sine dato)	N.C.
V000106	Procès-verbaux et rapports du Commissariat de Police Luxembourg Ville-Haute	Commissariat de police de la Ville haute	1998-2009	18,92
V000105	Archives des prisonniers allemands de la Seconde Guerre mondiale - certificats de libération et fiches de renseignements	Armée luxembourgeoise	1947	0,02
V000104	Dossier individuel concernant l'épuration	Administration des contributions directes	1940-1946	0,03
V000103	Autorisations délivrées aux électriciens	Institut luxembourgeois de la normalisation (ILNAS)	1996-2010	7,15
V000085	Dossiers de personnes devant suivre des mesures dans le cadre de contrats d'insertion en tant que bénéficiaires du RMG - indemnité d'insertion	Office national d'inclusion sociale	1986-2018	63
V000084	Dossiers des non-lieux du Parquet du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg	Parquet du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg	2011	20
V000083	Minutes des notaires Joseph-Alphonse-Paul Dumont, Joseph Etienne Hyacinthe Glaesener et Berthe Henckes-Gehlen	Beck, Henri [Chambre des notaires du Luxembourg]	1951-1960	5,5
V000082	Atlas et plans du Luxembourg	Ministère de l'Intérieur	1820-1971	0,03
V000081	Archives du Conseil national des programmes (CNP)	Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel - ALIA	1991-2013	2,5
V000080	Archives du Lycée Technique Agricole d'Ettelbruck	Lycée technique agricole	1840-1980	4,4
V000079	Fichier des détenus incarcérés	Centre pénitentiaire de Givenich	1962-1982	2
V000078	Dossiers relatifs aux personnes décédées, portées disparues et « Morts pour la patrie pendant la Seconde Guerre mondiale »	Ministère de l'Intérieur	1919-1987	0,77

V000077	Minutes du notaire René Wagner	Moutrier, Blanche [Chambre des notaires du Luxembourg]	1960	0,45
V000076	États journaliers des détenus dans les Centres pénitentiaires de Schrassig et Givenich	Centre pénitentiaire de Luxembourg	1985-2019	7,6
V000075	Bases de données en relation avec le sort de la communauté juive au cours de la Deuxième Guerre mondiale	Ministère d'Etat	20 ^e siècle	N.C.
V000074	Dossiers des liquidations commerciales	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	1980-2014	47,55
V000073	Dossiers des faillites commerciales	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg	1959-1999	15,75
V000071	Archives des laboratoires dépendants de l'Administration des services techniques de l'agriculture	Administration des services techniques de l'agriculture, ASTA	1901-1963	0,8
V000070	Archives des prisonniers allemands de la Seconde Guerre mondiale et du bataillon des volontaires luxembourgeois créé lors de la Guerre de Corée	Armée luxembourgeoise	1945-2010	1,2

* Mètres linéaires

Concernant le matériel de conditionnement définitif mis à disposition gracieusement pour les producteurs d'archives souhaitant verser leurs archives aux ANLux, environ **14.000 boîtes** d'archivage et **21.500 fardes** chimiquement neutres ont été mises à disposition, soit une hausse de respectivement 123% et 190% par rapport à 2019, ce qui est considérable. Ce sont les instances judiciaires, les commissariats de police et les ministères ou administrations traitant leurs arriérés d'archives qui ont été les plus importants consommateurs. Les stocks des ANLux n'ont pas fait défaut mais il convient de considérer cette hausse pour l'exercice à venir, afin de ne pas subir de ruptures de stocks qui entraîneraient des retards dans la préparation des versements d'archives définitives.

Un important travail de contrôle qualité post versement et de traitement de reliquats a été pris en charge par le SCCE. La qualité des versements est un objectif stratégique pour le SCCE en 2021 et nécessitera un suivi plus accru des producteurs pendant la phase préparatoire. La mise en place d'un fonctionnement en mode projet pour les versements est prévue corrélativement.

– Versement d'archives numériques

L'arrivée d'un nouvel employé dédié aux archives numériques en octobre 2020 a permis de lancer des travaux préparatoires à l'organisation de versements d'archives bureautiques par la création d'une procédure de versement spécifique.

Des benchmarks ont été lancés dans deux domaines – les outils de préparation de versement, et les normes d'encodage afin de confronter notre expérience avec la France, l'Allemagne et la Belgique. Il sera important que le Luxembourg ne reste pas isolé dans sa stratégie et puisse dialoguer avec d'autres organisations dans un périmètre proche.

Des éléments de gouvernance nouveaux sont apparus, comme les choix de normes d'encodage de métadonnées, les niveaux de description à utiliser, ainsi que l'utilisation de dispositifs temporaires de versement en attendant une architecture stabilisée entre les différents outils. L'étude et les expérimentations d'outils de préparation des versements est en cours afin de permettre un import dans le système d'archivage électronique.

Mission de conseil

La mission de conseil a subi une hausse d'activité encore significative au cours de cet exercice, liée au projet tableau de tri mais aussi à l'augmentation des sessions de formation relatives à sa mise en œuvre.

Pour l'activité de conseil en général, les demandes ont majoritairement porté sur des questions liées à la gestion du cycle de vie des documents, sur la gestion des locaux et sur le support à des archivistes prenant leur fonction.

– **Élaboration des tableaux de tri**

Il s'agit d'un dispositif fondamental prévu dans le cadre de la loi suscitée. Tous les producteurs et détenteurs d'archives publiques relevant du régime général (ministères et administrations) ont l'obligation de réaliser un tableau de tri de leurs archives, endéans les 7 années suivant l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 1^{er} septembre 2025.

Pour mener à bien cette mission, un budget spécial a été alloué aux Archives nationales. En effet, le SCCE n'ayant pas un nombre suffisant de ressources humaines pour réaliser ce projet d'envergure, un marché public visant la mise à disposition d'une équipe de consultants a été attribué, le 7 janvier 2019, à la société LABgroup. L'équipe complète est ainsi composée d'un chef de projet, d'un responsable de projet et de 4,5 archivistes.

La planification pluriannuelle sur les 7 années prévoit le programme suivant, par grands domaines de compétences :

Planning prévisionnel pluriannuel



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Culture		Travail		Enseignement supérieur	Sports	
Mobilité, travaux publics, environnement et développement durable			Logement		Sécurité sociale	
Economie	Sécurité intérieure	Egalité des chances	Agriculture			
Fonction publique		Education nationale				
Finances			Santé			
Etat				Famille		
Intérieur	Ministère de la Digitalisation					
Affaires étrangères			Affaires étrangères			
Justice						

6

Il est à noter que des ajustements ont été réalisés par rapport à ce prévisionnel sur demande d'administrations qui ont souhaité réaliser leur tableau de tri avant la période initialement prévue.

Pour l'exercice 2020, le SCCE a collaboré avec **24 ministères ou administrations** supplémentaires par rapport à l'exercice 2019 dans le cadre de la réalisation de leur tableau de tri.

Chaque projet prévoit 5 phases :

- Phase de cadrage : identification des acteurs du projet, sa durée et son organisation ;
- Phase 1 : étude préliminaire permettant de prendre connaissance de la structure de l'organisme via son organigramme, son historique, sa base légale, ses procédures etc. ;
- Phase 2 : entretiens permettant la collecte des informations directement auprès des acteurs les plus représentatifs des missions de l'organisme ;
- Phase 3 : restitution et ajustement des informations dans le projet de tableau de tri ;
- Phase 4 : analyse collégiale en comité de pilotage et amendements jusque validation du contenu et rédaction de la convention ;
- Clôture du projet : signature du tableau de tri.

L'avancement général du projet est bon avec **12% d'avancement pour les projets finalisés et près de 40% pour les projets en cours ou finalisés.**

➤ Projets finalisés en 2020 :

Organisme	Date de la signature
Ministère de la Culture	04/02/2020
Centre national de littérature	14/02/2020
Institut de formation de l'Éducation nationale	06/05/2020
Ministère de l'Intérieur	05/09/2020
Administration du cadastre et de la topographie	08/07/2020
Institut national de la statistique et des études économiques	29/07/2020
Ministère de la Justice	28/10/2020
Service central de législation	07/10/2020
Luxembourg Business Registers (avenant)	15/09/2020
Ministère de la Santé (série spécifique)	14/10/2020
Musée national d'histoire naturelle	09/10/2020
Direction du contrôle financier	13/10/2020
Archives nationales de Luxembourg	16/12/2020
Centre national de l'audiovisuel	27/11/2020

La majorité des tableaux de tri ont été signés électroniquement au cours de cet exercice, mais certains ont tout de même pu être signés en présentiel dans le respect des dispositions sanitaires.

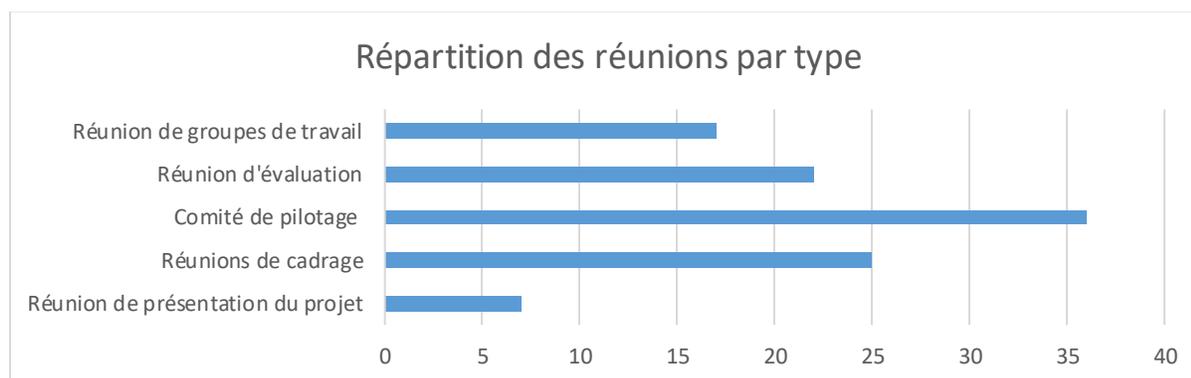


➤ Projets en phase 4 de finalisation :

- Administration des Enquêtes techniques
- Administration de la Nature et des Forêts
- Administration de la Navigation Aérienne
- Administration des Services Techniques de l'Agriculture
- Armée Luxembourgeoise
- Commissariat du gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire
- Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire
- Centre de gestion du personnel de l'État
- Centre national de recherche archéologique
- Conseil permanent pour la langue luxembourgeoise
- Commissariat aux Affaires Maritimes
- Direction de l'aviation civile
- Haut-Commissariat à la Protection Nationale
- Inspection Générale des Finances
- Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
- Institut National de l'Administration du Personnel
- Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire
- Ministère de la Fonction publique
- Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des transports
- Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des travaux publics
- Ministère de la Protection des consommateurs
- Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
- Ministère des Affaires étrangères et européennes
- Ministère d'État
- Service de la Navigation
- Service des médias et des communications
- Service des sites et monuments nationaux
- Service national de la sécurité dans la fonction publique

La signature d'un tableau de tri constitue un moment particulièrement important car l'organisme entre ainsi juridiquement dans le champ d'application de la collecte des archives publiques. Les dispositions transitoires de l'article 26 de la loi relative à l'archivage ne s'appliquent alors plus.

Au cours de cette première année de projet, **401 entretiens** ont été réalisés par nos 4 archivistes/records managers nomades et **107 réunions** ont mobilisé la tête de l'équipe projet.



Bien qu'il s'agisse d'une obligation légale imposée aux producteurs et détenteurs d'archives publiques qui s'ajoute à leur charge de travail habituelle, les projets ont été bien accueillis et une collaboration fructueuse s'est établie entre les ANLux et les différents producteurs.

Le lancement de 25 nouveaux projets est prévu pour l'année 2021 auxquels s'ajoutent les 28 projets à finaliser : le rythme de travail reste très soutenu pour notre équipe dédiée aux tableaux de tri !

Les tableaux de tri signés sont en ligne sur le site Internet des ANLux :

<https://anlux.public.lu/fr/gerer-ses-archives/tableaux-de-tri.html>

– Formations en archivistique

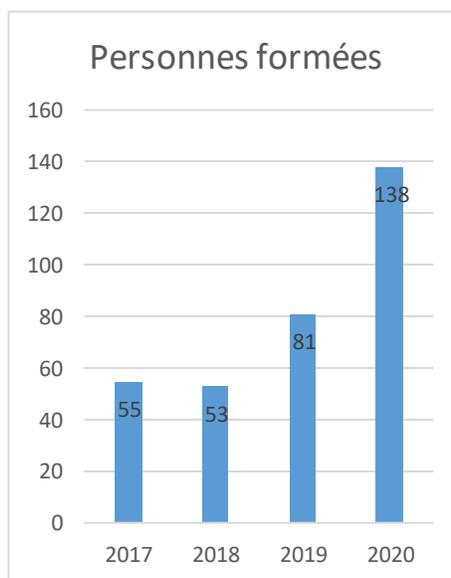
Les formations auprès et en partenariat avec l'Institut national d'administration publique (INAP) ont été reconduites et développées avec l'ajout d'une nouvelle formation dédiée à la mise en œuvre des tableaux de tri. Cette dernière a la particularité d'être dispensée au sein même des administrations. Elle vise à sensibiliser un maximum d'agents à la gestion des archives grâce à une mise en contexte personnalisée avec leur propre tableau de tri. Elle est d'ailleurs systématiquement proposée suite à la signature d'un tableau de tri. Plusieurs sessions par organismes sont souvent nécessaires pour offrir à une plus large majorité d'agents d'y participer.

Les quatre formations proposées sont donc :

- Initiation à la gestion des documents et des archives : 2 sessions de 2 jours
- Versement d'archives papier aux ANLux : 2 sessions d'une journée
- Réaliser un tableau de tri : 1 session de 2 jours
- Utilisation et mise en œuvre d'un tableau de tri des archives : 11 sessions

Suite à la crise sanitaire, une partie des formations a dû être transposée au format webinaire et/ou e-learning. Cette adaptation a nécessité un travail assez conséquent, notamment pour la transposition des exercices pratiques dans un environnement virtuel. Cette nécessaire adaptation a toutefois permis de limiter le nombre de sessions annulées en 2020 (1 seule) et a présenté l'avantage d'accueillir davantage de participants.

Malgré ces nouveaux formats un peu moins conviviaux, ces formations rencontrent toujours un franc succès et les sessions ont très rapidement été complètes. Depuis la promulgation de la loi sur l'archivage, le nombre de demandes en matière de formation est en constante augmentation. Le taux de satisfaction général de ces quatre formations a atteint, comme l'année précédente, un score parfait : 100 % de personnes satisfaites à très satisfaites. L'alternance entre parties théoriques et pratiques semble être appréciée par les



stagiaires, ainsi que l'animation de la formation qui utilise divers moyens pédagogiques de manière dynamique.

On remarque une évolution du profil des participants pour les trois formations dispensées à l'INAP (Initiation, versement et tableau de tri pour les régimes dérogatoires). Les stagiaires sont davantage concernés par les problématiques liées à l'archivage dans leurs institutions respectives, voire ont été récemment nommés délégués à l'archivage. Les retombées pratiques de ces formations constituent donc de sérieux atouts pour les aider à mettre en place une politique d'archivage au sein de leurs administrations.

De plus, le SCCE travaille en étroite collaboration avec l'INAP pour la réalisation d'un module en e-learning de sensibilisation à la gestion des documents et des archives qui intégrera le tronc commun de la formation initiale des agents de l'État au cours du premier semestre 2021, élargissant considérablement notre public. Ce dispositif est primordial pour que les bases essentielles de ce domaine d'activité, qui touche *in fine* tout agent de l'État dans l'exercice de ses fonctions, soient diffusées.



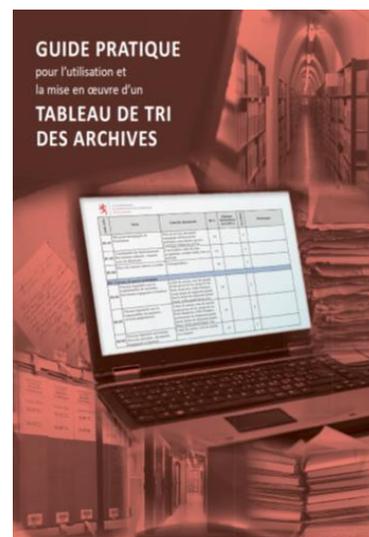
– Réalisation de brochures d'information sur la gestion des archives

Deux publications à destination des producteurs d'archives publiques ont été réalisées et diffusées en 2020.



Un dépliant intitulé « Qu'est-ce que les archives ? » a notamment vu le jour. Il présente de manière synthétique la définition des archives, pourquoi et comment en assurer une bonne gestion et revient sur les principes de la loi relative à l'archivage au Luxembourg.

Un guide méthodologique a également été conçu pour répondre aux nombreuses demandes de conseils des producteurs concernant la mise en œuvre de leurs tableaux de tri. Il indique comment utiliser ce nouvel outil et mettre en place des bonnes pratiques en matière de gestion des archives courantes et intermédiaires. Ce guide est complété par la formation « Utilisation et mise en œuvre d'un tableau de tri des archives » évoquée précédemment.



Enfin, plusieurs projets de fiches pratiques ont été initiés en 2020. Une fiche sur la gestion du tableau de tri à destination des délégués à l'archivage a été récemment diffusée. L'élaboration d'un plan de classement, la réalisation d'un récolement, la mise en place d'une charte de nommage sont des sujets sur lesquels il est prévu de travailler en 2021.

Mission d'encadrement

Les articles 9 et 10 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, assortis du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019, confèrent aux Archives nationales une mission d'encadrement. Celle-ci est basée sur trois moyens d'action : le contrôle de la gestion et de la conservation des archives publiques par le biais d'états des lieux, le contrôle des destructions et la constitution d'un réseau des délégués.

Il est à noter que le détail de la mission d'encadrement est consultable dans le rapport annuel y relatif.

– État des lieux

Les états des lieux se basent sur l'étude des moyens financiers, humains, matériels et techniques donnés à l'archivage chez les producteurs et détenteurs d'archives publiques du régime général. Un archiviste du SCCE se rend sur place, dans chaque organisme public, afin de mener des entretiens sur la base d'un questionnaire préalablement transmis aux producteurs. Il procède également à une visite des lieux de stockage, et effectue des constatations documentées à l'aide de photographies.

La campagne d'états des lieux a été fortement ralentie en 2020 en raison de la crise du corona virus, mais s'est tout de même poursuivie : 7 organismes étatiques ont été visités contre 23 en 2019. Certains d'entre eux, comme l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture ou l'Administration des Ponts et Chaussées, du fait de la décentralisation de leurs services, ont dû faire l'objet de plusieurs visites. Visiter et contrôler tous les lieux de stockage des archives publiques d'une même administration s'avère pertinent puisque les conditions de sécurité et de conservation des archives ne sont pas garanties ou homogènes d'un lieu à un autre.

Les organismes visés sont :

- Administration de la Gestion de l'Eau
- Administration de l'Environnement
- Administration des Services Techniques de l'Agriculture
- Administration des Ponts et Chaussées
- Centre de rétention
- Ministère de la Santé
- Service National de la Jeunesse

Un rapport de synthèse est rédigé après chaque état des lieux. Il a été significativement étoffé par rapport à l'exercice précédent afin d'en faire un vrai outil de travail pour les organismes. Celui-ci recense en effet les points forts, les points sensibles en matière de gestion et de conservation des archives, et propose des axes d'amélioration et des solutions sur mesure, pour chaque organisme visité.

De manière plus large, les états des lieux donnent une vision nationale des conditions de l'archivage et facilitent l'émission de recommandations destinées à améliorer la gestion et la conservation des archives publiques. La trentaine d'états des lieux effectués jusqu'alors permet déjà d'observer des tendances et de pointer des manques récurrents. Le SCCE adapte donc sa mission de conseil en conséquence.

– Destruction d'archives publiques

Une hausse notable du nombre de notifications relatives à des demandes de destructions a été constatée en 2020, ce qui est un indicateur positif de la prise de conscience de notifier les destructions d'archives publiques.

Selon l'article 4(4) de la loi relative à l'archivage, les communes sont tenues d'informer les Archives nationales en cas de destruction d'archives. Au cours de l'exercice 2020, 8 informations de destruction ont été adressées par différents services de la Ville de Luxembourg ainsi que par la commune de Frisange. Suite à des visites d'évaluation, aucune opposition à ces destructions n'a été formulée par les ANLux.

D'autres producteurs d'archives publiques, ministères et administrations, ont effectué des destructions avec l'accord des Archives nationales en 2020. Certains en conformité avec leur tableau de tri récemment signé. C'est notamment le cas de l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM) et de l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN). Une seule notification de destruction a été refusée.

Ainsi, au cours de l'année 2020, 878,36 mètres linéaires d'archives ont été déclarés pour élimination par des producteurs d'archives publiques.

N°identifiant de la destruction	Secteur	Nom de l'organisme	Volumétrie	
			totale (en ml)	Période
2020/0001	COMMUNAL	Ville de Luxembourg, Service des autobus	5.3	1996-2014
2020/0002	ETATIQUE	Police Grand-ducale	24	2001-2002
2020/0003	ETATIQUE	Division Médico-sportif	35	1965-1990
2020/0004	ETATIQUE	MAEE - Ambassade à Berne et au Liechtenstein	42	1997-2017
2020/0005	ETATIQUE	MAEE - Direction de l'immigration	250	1993-2008
2020/0006	COMMUNAL	Ville de Luxembourg, Office social	18	1995-2001
2020/0007	ETATIQUE	MAEE - Ambassade à Dakar	7.7	2000-2010
2020/0008	COMMUNAL	Ville de Luxembourg, Office social	19	1995-2009
2020/0009	ETATIQUE	ADEM	52	2002-2010
2020/0010	COMMUNAL	Ville de Luxembourg, Autobus et Conservatoire	31	1960-2010
2020/0011	COMMUNAL	Ville de Luxembourg, relevés de paie	15	1945-1969
2020/0012	ETATIQUE	ADEM	62.46	Antérieur à 2010
2020/0013	ETATIQUE	IFEN	39.4	1999-2010
2020/0014	ETATIQUE	IFEN	80	2002-2010
2020/0015	ETATIQUE	Administration des bâtiments publics	34	1994-2017
2020/0016	COMMUNAL	Commune de Frisange	130	1940-2014
2020/0017	COMMUNAL	Ville de Luxembourg, Autobus : finances et effectifs	20	1946-2010
2020/0018	COMMUNAL	Ville de Luxembourg, Autobus : personnel et état civil	10	1985-2010
2020/0019	COMMUNAL	Ville de Luxembourg, Autobus : personnel - complément	3.5	1945-2010
Total :			878.36	

– Réseau des délégués à l'archivage

La loi relative à l'archivage ambitionne de constituer un réseau des délégués à l'archivage, réseau de professionnels de l'archivage, coordonné par les Archives nationales.

Suite à une campagne proactive en 2020, 54 organismes ont officiellement nommé un ou plusieurs délégués à l'archivage. Leur nombre s'élève à 79 en février 2021. 34 administrations et ministères doivent encore nommer leurs délégués. Par défaut, c'est le chef d'administration qui est le délégué.

La relation entre ces référents sur la question des archives et les ANLux s'est intensifiée en 2020. Des communications régulières (diffusion de brochures, procédures) ont eu lieu au cours de l'année.

L'exercice 2021 vise notamment à renforcer l'animation dudit réseau. La mise en place d'une plate-forme de type Sharepoint facilitant le partage et la diffusion d'informations ainsi que l'envoi d'une newsletter régulière sont actuellement à l'étude. L'objectif est de mettre à disposition des délégués à l'archivage les procédures des Archives nationales mais également de dispenser des conseils en matière de gestion des archives courantes et intermédiaires.

DONS ET DEPOTS

La loi relative à l'archivage, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, prévoit que les Archives nationales peuvent accepter des archives privées (chapitre VIII – art.13). Les archives privées qui entrent dans les collections des instituts culturels par don, legs ou acquisition, sont imprescriptibles, inaliénables et insaisissables.

Pour chaque don ou dépôt d'archives privées auprès des instituts culturels est conclu un contrat déterminant les conditions du transfert, de communication, de reproduction et de publication de ces archives.

Le don, le legs et l'acquisition d'archives privées impliquent la transmission de la responsabilité du traitement des archives privées y compris des données à caractère personnel. La responsabilité en cas de dépôt est réglée par contrat entre le déposant et le dépositaire des archives privées.

Archives privées reçues en 2020 :

- Papiers Emile Reuter
- Maîtrise
- Centre de documentation et de migrations humaines
- Amicale des Anciens d'Aix-la-Chapelle

- Don Marco Heintz
- Gilbert Maurer
- Famille Kayser-Petges
- Photographies du Parc Merveilleux de Bettembourg et du parc de Mondorf-les-Bains
- Don de documents couvrant la période de 1684 à 1940
- Don d'un plan de la forteresse de Luxembourg

LES INVENTAIRES

Les fonds suivants ont fait l'objet de travaux :

Section ancienne :

- Informatisation d'un répertoire de notaires de l'Ancien Régime de Nicolas van Werveke
- Récolement, inventaire, reconditionnement du fonds de Betzdorf (A-LXV) par Marie-Cécile Charles, la mise en ligne de l'inventaire du fonds est prévue pour fin 2021
- Récolement, inventaire, reconditionnement du fonds de Gerlache de la Section historique (SHL-Abt14-07), la mise en ligne de l'inventaire du fonds est prévue pour février 2021
- Récolement et reconditionnement du fonds des Livres de justice (A-LVI) en relation avec le projet transkribus

Section moderne :

Fonds modernes

- Mise en ligne de l'inventaire de plusieurs fonds concernant la forteresse de Luxembourg (e.a. les archives du commandant provincial, du capitaine de l'artillerie et du chef du dépôt d'artillerie) en provenance de La Haye (cotes N)
- Début de l'inventaire détaillé du fonds général des cartes et plans (cotes P) et de la collection des cartes et plans issus des fonds anciens et modernes (cotes CP-A, -B, -C, -D, -E)

Département des cours et tribunaux

- Suite de l'inventaire des dossiers de la cour d'assises du Grand-Duché de Luxembourg (1900-1940) dans le cadre du projet Histoire de la justice
- Travaux d'inventorisation du fonds Blochhausen

Section économique :

Fonds Commerce et Industrie

- Travaux d'inventorisation et de reconditionnement du fonds (en cours)

Fonds Inspection du Travail et des Mines

- Travaux d'inventorisation du fonds en vue de sa numérisation (en cours)

Section contemporaine :

Archives publiques

- Travaux publics : continuation des travaux d'inventorisation
- Travail et prévoyance sociale : continuation des travaux d'inventorisation
- Morts pour la patrie et recensement des victimes d'ordonnances du CdZ : inventorisation et mise en ligne
- Benelux : inventorisation des archives du Conseil de ministres
- Dommages de guerre : continuation des travaux d'inventorisation
- Traités et conventions : fin de la refonte de l'inventaire
- UEO : continuation des travaux d'inventorisation
- TALNI : début des travaux d'inventorisation
- Epuration : refonte de l'inventaire et mise en ligne conformément à la législation actuelle en vigueur
- TALPROJEU : début des travaux d'inventorisation
- Maisons d'enfance de l'Etat : début des travaux d'inventorisation
- Etat civil : suite de la mise en ligne des volumes numérisés et *update* du guide du lecteur ainsi que contrôle de l'inventaire existant
- Recherches concernant les fonds des Ministères, administrations et institutions publiques et rédaction des ISAD (G) notamment des départements de l'Agriculture, de la Viticulture, du Travail et de la Prévoyance sociale, de l'Instruction publique, de l'Education nationale, de l'Etat et de l'Intérieur

Archives privées

- Amicale des enrôlés de force - victimes du nazisme, section Mamer, Holzem et Cap : inventorisation et mise en ligne

Les inventaires détaillés sont publiés dans la base de données des Archives nationales et consultables en ligne par le site internet « www.anlux.lu »

LES LECTEURS DES ARCHIVES NATIONALES

Le service aux lecteurs a été fortement impacté par la crise liée à la pandémie COVID-19. Suite aux différentes décisions prises par le Conseil de gouvernement concernant les mesures de confinement, les Archives nationales ont fermé leurs portes au public le 14 mars 2021. Depuis la réouverture des salles de lecture, le 11 mai 2021, les Archives nationales fonctionnent uniquement sur rendez-vous.

Afin de garantir le respect de la santé des lecteurs et des collaborateurs et en respect des mesures préconisées pour limiter et ralentir la diffusion du COVID-19, des modifications ont été apportées au règlement intérieur des ANLux et de nouveaux horaires ont été mis en place. Depuis le 11 mai, les ANLux sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 16h et restent fermées les samedis.

Les lecteurs qui souhaitent consulter des documents en salle de lecture doivent dorénavant réserver leur place à l'avance.

Afin d'augmenter les capacités de numérisation, les Archives nationales ont fait l'acquisition de 2 nouveaux scanners mis à la disposition des lecteurs dans la salle de lecture.

En tout, et malgré les restrictions de la pandémie, 5.945 unités ont été commandées.

Le service généalogique

Les responsables du service généalogique guident et soutiennent les lecteurs dans leurs recherches et transmettent bon nombre de copies d'actes. En 2020, 521 demandes relatives à la généalogie, des recherches d'actes et l'utilisation de l'état civil en ligne ont été traitées soit par téléphone, soit par écrit.

Le conseil scientifique aux lecteurs

Les responsables des différentes sections assistent régulièrement les lecteurs dans leurs recherches effectuées aux Archives nationales et conseillent les auteurs de divers projets historiques et scientifiques :

- Conseil et guidance de chercheurs, notamment du C²DH, pour les projets de recherches : cette tâche occupe une place importante dans la vie quotidienne de la Section contemporaine par le fait qu'il y a beaucoup de demandes et par le fait que ces demandes s'accompagnent souvent de recherches supplémentaires, de vérifications, de travaux d'inventorisation et de fixation de délais de protection. De façon générale, l'on constate une hausse des demandes (plus de 800 au cours de 2020).
- Conseils et documentation à caractère historique fournis au Projet « RoutLëns » consacré à la mise en valeur du site Terre rouge à Esch-sur-Alzette.
- Conseils et documentation historique/iconographique fournis à la Banque Caisse d'Épargne de l'État en vue de la préparation du livre édité par ledit institut de crédit au sujet de l'ancien siège social de l'Arbed, 19 avenue de la Liberté.

LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Les Archives nationales conservent dans leurs dépôts un certain nombre de documents qui ont été endommagés au cours des temps et qui nécessitent une restauration pour être à nouveau mis en consultation.

Les grands projets de restauration sont réalisés par des entreprises spécialisées en Allemagne et en France :

- Dépoussiérage, nettoyage, restauration et reconditionnement de 10 registres de la Milice nationale en vue de leur numérisation ;
- Dépoussiérage, nettoyage et reconditionnement de 3 ml du fonds de la « Cour d'Assises » ;
- Restauration de plans du fonds de l'Administration de la Nature et des Forêts ;
- Restauration et reconditionnement de 5 liasses du Conseil provincial.

Au cours de l'année 2020, 42 projets de restauration ont été réalisés dans l'atelier des ANLux.

Inondation au Parking du Saint Esprit

Suite à l'obstruction d'une canalisation d'eau au Parking du Saint Esprit, un dépôt des Archives nationales, situé au niveau -5 du Parking, a été inondé pendant l'après-midi du 25 juillet 2019. Les dégâts s'élevaient à quelque 750 mètres linéaires de documents endommagés. Sont concernés les fonds du Ministère des Affaires étrangères (ambassades et consulats), de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), de la Police, la collection des journaux (qui sont numérisés pour la plus grande partie) ainsi que deux fonds privés.

Au courant de l'année 2020, les archives endommagées, mises en sécurité dans un premier temps dans des espaces frigorifiés, ont été transférées au « Zentrum für Bucherhaltung » à Leipzig, en vue de leur restauration.

Le projet « Notfallprävention »

Un conservateur des Archives nationales a participé au projet international de mise en place d'un module « E-learning-Modul Notfallprävention », initié par le Landschaftsverband Rheinland

LA BIBLIOTHEQUE

Les Archives nationales mettent à disposition de leurs lecteurs tout livre de référence utile à la compréhension des documents d'archives conservés en leurs lieux.

Le nombre de livres de la bibliothèque historique des Archives nationales est évalué pour l'instant à 31.643 volumes, dont 22.765 (à savoir environ 72%) sont répertoriés dans le catalogue collectif « bibnet.lu » de la Bibliothèque nationale.

En ce qui concerne la politique d'acquisition pour la bibliothèque historique, les ANLux jugent indispensable de mettre à disposition de leurs lecteurs tout livre de référence utile à la compréhension des documents d'archives conservés en leurs lieux. Pour l'année 2020, la bibliothèque a été augmentée de 57 livres et de 121 numéros de périodiques.

La collection des périodiques comporte actuellement 148 titres de périodiques étrangers et 144 titres de périodiques luxembourgeois.

Pour l'année 2020, la Bibliothèque des ANLux compte 106 nouvelles inscriptions de lecteur et une consultation de 168 livres.

LES ARCHIVES DE LA SECTION HISTORIQUE DE L'INSTITUT GRAND-DUCAL

Le fonds des manuscrits de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal est conservé aux Archives nationales. Il se compose essentiellement de chartes, chroniques, contrats de notaire et de documents divers. Le total des pièces est estimé à environ 52.000 documents originaux et copies anciennes qui concernent surtout l'histoire des familles et des localités. Ils constituent un élément précieux et important pour l'écriture de l'histoire de notre pays et viennent compléter de façon utile les fonds des Archives nationales.

Durant l'année 2020, 5 demandes ont été traitées.

L'idée de donner un renouveau à la collection des manuscrits de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal a été à l'origine du projet de numérisation et de mise en ligne des manuscrits de l'« Abteilung 15 ». Entamé dès 2016 par les Archives nationales de Luxembourg, avec le support de la Section historique, le projet a bien progressé. Cette collection, qui comporte actuellement 633 manuscrits originaux, conserve du manuscrit médiéval au cahier de notes d'érudits du 19^e siècle un patrimoine écrit d'une richesse incroyable.

Jusqu'à présent accessible uniquement sur microfilms grâce à l'inventaire publié par Nicolas van Werveke dans les *Publications de la Section historique* et diverses listes dactylographiées, cette collection sera consultable en ligne et inventoriée en détail à partir de l'année 2021.

L'EDUCATION PERMANENTE ET LA VALORISATION DES COLLECTIONS

Visites guidées

Afin de sensibiliser un public plus large aux missions des Archives nationales et au patrimoine y conservé, les ANLux proposent des visites guidées gratuites à travers leurs dépôts et leurs expositions temporaires.

Nombre total des personnes ayant visité les Archives nationales en 2020 : 434 personnes.

Ce chiffre était nettement plus bas que les années précédentes dû aux mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter et ralentir la diffusion du COVID-19. En effet, les ANLux étaient fermées au public du 14 mars 2020 au 10 mai 2020. Après la réouverture, les visites guidées des dépôts ont été suspendues vu l'impossibilité d'y accueillir des groupes de visiteurs dans le respect des mesures de distanciation en vigueur.

Expositions

Les Archives nationales ont organisé les expositions suivantes dans leurs locaux :

- 28 novembre 2019 au 22 février 2020 : Exposition « Aristides de Sousa Mendes – Un consul portugais entre la conscience humaine et la raison d'Etat ». Comme le Portugal est devenu membre effectif de l'*International Holocaust Remembrance Alliance* sous présidence luxembourgeoise fin 2019, les ANLux ont voulu mettre en exergue les relations luso-luxembourgeoises au moyen d'une exposition consacrée à Aristides de Sousa Mendes (1885-1954). Dans sa fonction de consul-général du Portugal à Bordeaux au début de la Seconde Guerre mondiale, cet homme hors du commun sauva la vie de milliers de réfugiés – dont des citoyens luxembourgeois – en leur délivrant des visas au risque d'entrer en opposition directe avec son gouvernement. L'exposition était placée sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que de Son Excellence le Président de la République portugaise. S.A.R. le Grand-Duc a visité l'exposition le 14 février 2020 en présence de la secrétaire d'État adjointe de la ministre de la Culture et du Patrimoine culturel du Portugal, Ângela Ferreira, ainsi que de l'ambassadeur du Portugal au Luxembourg, António Gamito.
- A l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2020, les ANLux ont pour la première fois exposé une charte datant de 1329 par laquelle 14 archevêques et évêques ont accordé au couvent du Saint-Esprit des indulgences pour les fidèles qui feraient leurs dévotions dans l'église du monastère à des jours désignés. La petite exposition « Pèlerinage au Saint-Esprit : rendez-vous avec une charte » s'est déroulée du 25 septembre au 23 octobre 2020.
- 26 novembre 2020 au 24 avril 2021 : Exposition « 75 Joer Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte – Une histoire de solidarité ». Cette exposition, réalisée en partenariat avec l'Œuvre à l'occasion de son 75^e anniversaire, retrace l'historique de cette institution en se penchant sur sa naissance et ses principaux engagements dans le contexte de la reconstruction du pays après 1945 – dont la création de la Loterie Nationale – et en présentant ses activités actuelles à travers différents projets représentatifs financés par elle. L'exposition est placée sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Les Archives nationales ont participé aux expositions suivantes :

- Exposition permanente du Musée Dräi Eechelen

- « Umberto Cappellari (1882-1965), photographe, ami et associé de Dominique Lang », exposition organisée par le CDMH du 12.01 – 09.02.2020
- « Et wor emol e Kanonéier. L'artillerie au Luxembourg », exposition organisée au Musée Dräi Eechelen du 26.06.2019 – 22.03.2020
- « Ons Schueberfouer. Vom mittelalterlichen Markt zum Vergnügungsevent », exposition organisée au Lëtzebuerg City Museum du 16.03.2019 – 05.04.2020
- « #wielewatmirsinn – 100 ans de suffrage universel au Luxembourg », exposition organisée au MNHA du 27.09.2019 – 05.09.2020
- 100 Jahre Ruhrgebiet. Die andere Metropole au RuhrMuseum
- Expo Légionnaires du M3E : mise à disposition de scans et préparatifs en vue d'un emprunt de documents
- Exposition open air de Sousa Mendes du Musée national de la résistance

Activités en ligne

À travers leur site et/ou leur page Facebook, les ANLux informent sur leurs services et leurs activités, donnent accès à leur moteur de recherche ainsi qu'à leurs documents numérisés.

Le site web www.anlux.lu

Nombre de pages vues : 152.345 pages (+2,6% par rapport à 2019)

Nombre de visiteurs uniques : 29.947 personnes (+1,3% par rapport à 2019)

Le moteur de recherche en ligne Query :

Nombre de pages vues : 1.364.825 pages (+13% par rapport à 2019)

Nombre de visiteurs uniques : 23.337 personnes (+22% par rapport à 2019)

Le site Facebook des Archives nationales :

Nombre de personnes suivant les activités des ANLux sur Facebook : 2.944 personnes (+1% par rapport à 2019)

La newsletter :

A travers leur newsletter « archinews », les ANLux informent par courriel sur leurs expositions, leurs conférences, les nouvelles mises en ligne de documents historiques ou autres événements importants autour des Archives nationales. En 2020, 7 newsletters ont été diffusées. 1.832 personnes y étaient inscrites.

Colloques et Conférences

- Présentation d'une contribution scientifique par l'historien Charles Barthel au colloque « 1919 – der Versailler Vertrag, die Neuordnung Europas und die deutschen Unternehmen » de la *Gesellschaft für Unternehmensgeschichte* à la Villa Hügel à Essen (*Aus für den „Zug nach der Minette" - Der Waffenstillstand von Rethondes und die (Zwangs)Veräußerung der linksrheinischen Besitzungen der Gelsenkirchener und Deutsch-Luxemburgischen Hüttengesellschaften*)

- Présentation d'une contribution scientifique par l'historien Charles Barthel au colloque « La Belgique et les traités de paix. De Versailles à Sèvres (1919-1920) organisé par l'Académie royale de Belgique et l'Université de Liège (*Un formidable butin de guerre facile à enlever ? L'échec de la mainmise belge sur les usines sidérurgiques du Grand-duché de Luxembourg (1918-1921)*)

Projets scientifiques

- Suite du projet commun entre l'Université du Luxembourg / Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) d'une part et l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'administration judiciaire, la cour supérieure de justice, les juridictions administratives et les ANLux d'autre part, portant sur la réalisation d'une étude sur l'histoire de la justice luxembourgeoise
- Coopération avec le Musée national de la résistance et rédaction d'un article par l'historienne Corinne Schroeder sur « Les sources relatives à la Seconde Guerre mondiale aux Archives nationales de Luxembourg »
- Contribution aux travaux sur la spoliation des biens juifs (avec le Ministère d'Etat)
- Rédaction d'un article par l'historien Charles Barthel, commandité par le Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale et destiné à accompagner la mise en ligne d'un rapport composé en juin 1942 par le chef du bureau du consistoire israélite à Luxembourg à l'intention du gouvernement en exil : « Un homme de second plan, mais un témoin de tout premier choix : Sigismund Leib et le rapport sur le sort des juifs au Luxembourg, juin 1942 »
- Rédaction d'un article par l'historien Philippe Nilles intitulé „Die auf Crowdsourcing basierte Verzeichnung von Sterbeurkunden von Soldaten aus napoleonischer Zeit im Luxemburger Nationalarchiv. Ein Erfahrungsbericht“ dans le cadre des actes du Symposium archivistique international 2019

Le projet Terres rouges – Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise

Conduit par les Archives nationales de Luxembourg, le projet Terres rouges est consacré d'une manière générale à la mise en valeur des sources archivistiques relatives à l'industrie du fer des XIX^e et XX^e siècles, c'est-à-dire du secteur économique qui, sans conteste, est à l'origine de la prospérité du Luxembourg moderne.

Le projet Terres rouges a embrassé en 2020 deux décharges à mi-temps ainsi qu'une décharge à huit heures. Chacun des trois chercheurs poursuit actuellement des fouilles archivistiques :

- Recherches documentaires relatives au procédé de la berginisation (liquéfaction de charbons minéraux) qui intéressa de près l'Arbed au cours des années 1920 et qui

comprend un volet intéressant de *business diplomatie*. Il escompte commencer les travaux de rédaction d'un article à partir de l'été 2021.

- Préparation d'un tableau général faisant état de la sidérurgie luxembourgeoise pendant la période de la Révolution française et de l'Empire, qui prend en considération les forges du département des Forêts.
- Recherches consacrées à la formation de la communauté d'intérêts entre la Deutsch-Luxemburgische Bergwerks-AG de Differdange et la SA des Forges et Hauts-Fourneaux de Rumelange. Poursuite des travaux de validation des interviews enregistrés avec des ingénieurs métallurgistes.

En-dehors des décharges proprement dites, Charles Barthel a continué la préparation d'une contribution sur les dessous de la fusion constitutive de l'Arbed en 1911. Il a rédigé au cours de l'exercice de 2020 plusieurs nouveaux chapitres sur les choix stratégiques effectués par la SA des Hauts-fourneaux et Forges de Dudelange en matière de diversification/spécialisation de la production, sur la problématique des exportations d'acier luxembourgeois, sur l'état de l'usine à fonte de Schifflange et les projets relatifs à sa modernisation ainsi que sur les motifs possibles qui ont incité les actionnaires belges de Burbach à chercher le rapprochement avec les forges de Dudelange et d'Eich.

Autres activités

- Remise du Prix Emile et Aline Mayrisch le 29 janvier 2020 : Le Cercle des Amis de Colpach organise tous les quatre ans en collaboration étroite avec le groupe ArcelorMittal et sous le haut patronage du Ministère de la Culture un concours pour l'attribution du Prix Emile et Aline Mayrisch. Ce prix – décerné cette année au Dr. Paul Feltes pour son livre *Le Luxembourg, l'Europe et les cartels internationaux de l'acier (1929-1939). Entre concurrence coupe-gorge et marché régulé* – a pour objectif de promouvoir « l'esprit de Colpach » caractérisé par l'ouverture aux courants culturels et la promotion de l'entente entre les peuples européens.

À partir de mars 2020, la situation liée à la pandémie du COVID-19 a amené les ANLux à reporter voire même annuler bon nombre de manifestations et activités qui étaient initialement prévues pour l'année 2020. Les activités suivantes ont néanmoins pu avoir lieu dans le respect des mesures sanitaires en vigueur :

- Participation à l'édition 2020 des Journées du Livre et du Droit d'auteur à travers une vidéoconférence de l'historien Paul Feltes au sujet de la crise de la sidérurgie luxembourgeoise dans les années 1930 et la mise en ligne de l'e-book *Terres rouges 3*, le 23 avril 2020. La vidéoconférence a pu être suivie sur la page Facebook et la chaîne Youtube des ANLux.
- A l'occasion de la Journée internationale des archives, le 9 juin 2020, les ANLux ont mis en ligne la collection documentaire de Tony Ginsbach, composée de 28 registres. Ceux-

ci reflètent les moments forts de l'histoire nationale de la fin du 19^e siècle jusqu'aux années 1920 principalement par le biais de coupures de presse et de photographies.

- Participation au projet international « E-learning-Modul Notfallprävention » (autres partenaires : LVR-AVZ & Landesarchiv des Saarlandes)

NUMERISATION ET e-ARCHIVES

Il est absolument essentiel que la politique des archives s'appuie davantage sur le développement des nouvelles technologies de la communication. À cet effet, les efforts entamés par les Archives nationales ont été poursuivis pour préparer la numérisation et la mise en ligne progressive des fonds d'archives, adapter les infrastructures existantes aux besoins et mettre un place une plateforme d'archivage électronique pour l'ensemble des administrations de l'Etat.

Mise en œuvre du plan stratégique pluriannuel des projets de numérisation

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de numérisation, il convient de mentionner les projets suivants :

- Projet de numérisation du fonds « Inspection du Travail et des Mines »
Préparation du fonds, rédaction du cahier des charges et recherche d'un prestataire en vue de la mise en ligne 2021.
- Projet de numérisation « Registres des conscrits » et « Registres de la milice »
Numérisation et publication sur le portail d'indexation collaborative <http://crowdsourcing.anlux.lu>.
- Projet de numérisation « SHL Abteilung 15 »
Correction des prises numérisées des manuscrits du fonds de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal et la finalisation des travaux de description scientifique. La mise en ligne est prévue pour mars 2021.
- Projet de numérisation du fonds « Chambre des Députés »
La numérisation du fonds de la Chambre des Députés a été finalisée et mise en ligne en 2020.
- Projet « Transcribus.lu »
Analyse et définition des aspects du projet, numérisation des livres de justice, correction des scans en vue d'une transcription par l'outil Transkribus en 2021.
- Projet de numérisation du fonds « Tony Ginsbach »
Le projet a été finalisé en 2020.

- Projet de numérisation « Etat Civil 2 »
Préparation des prises microfilms, numérisations des registres, mise à jour de l'inventaire dans Scope et mise en ligne de 66 registres.
Le projet a été finalisé en 2020.
- Projet de numérisation « Etat Civil 3 »
Préparation des 93 registres en vue d'une numérisation en 2021.
- Projet de numérisation « BENELUX »
Préparation d'une partie du fonds (11ml) en vue d'une numérisation en 2021.
- Projet de numérisation « Cadastre Marie-Thérèse »
Numérisation des microfilms du fonds Cadastre Marie-Thérèse en relation avec un projet de l'Uni.lu. Le projet a été finalisé en 2020.
- Projet « suite Minutier central des notaires » :
Restructuration et corrections des scans existants de 8 notaires, numérisation des registres relatifs à ces scans, mise à disposition des scans à l'expert.

Ces sources historiques uniques sont gratuitement téléchargeables sur le site
www.anlux.lu.

Elaboration d'un projet d'archivage électronique à long terme

Le projet de plateforme de préservation numérique à long terme a été démarré en 2010 par le Centre de technologies et d'information de l'Etat (CTIE), la Bibliothèque nationale et les Archives nationales pour mettre en place une plateforme mutualisée permettant d'assurer la conservation de longue durée de documents numériques.

En 2020, les étapes suivantes ont été réalisées :

- Projet « Triarc »
Conception de plusieurs options de solutions et d'architectures type pour la réalisation du tri, de la destruction et du transfert test d'une première composante technique pour le tri. Élaboration de cas d'utilisation avec Preservica en vue d'une intégration dans le produit standard. Mise en place d'un comité technique avec les équipes ARC et GED du CTIE.

Projets stratégiques

- Projet « Autorités »
En 2020 a eu lieu la finalisation de la preuve de concept.

Planification et lancement de la phase de réalisation. Prise en charge de 2 lots de travaux (interfaces techniques d'échange, documentation et formation utilisateurs).

- Mise en conformité des processus clients par rapport au RGPD
Suivi des recommandations et prise en compte des changements 2020 pour les traitements métier et frontaux avec exposition client.
- Qualité des données
Finalisation de la phase de diagnostic. Identification et réalisation de deux projets pilote (récolement dépôt Saint Esprit, fichier lecteurs).
- Projet « Discover.lu »
Refonte de la plateforme d'accès en ligne (ancien query.an.etat.lu) : lancement des travaux sur les deux premiers « focus groups » : gestion utilisateurs et expérience utilisateurs.

A noter qu'en plus des projets planifiés et des activités courantes, le service informatique a été sollicité par vagues, mais principalement au début de la crise en mars-avril-mai 2020 dans le contexte COVID-19 et des mesures sanitaires y associées. En effet, il aura fallu procurer et préparer les équipements informatiques bureautiques et outils de communication associés, et aider voire former le personnel interne et externe des ANLux afin de leur permettre de continuer à travailler à partir de leurs domiciles.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Dans leur effort d'insérer les ANLux dans les réseaux internationaux et d'accentuer les efforts de collaboration avec les autres instituts nationaux et étrangers, les représentants des ANLux ont notamment participé à la réunion suivante :

- Comité de pilotage du Portail International Archivistique Francophone (PIAF) à Paris du 5 au 7 janvier 2020.

À partir de mi-mars 2021, dans le contexte de la pandémie COVID-19, toutes les grandes réunions internationales ont été annulées.

Josée Kirps
Directrice des Archives nationales